

Conseil municipal du 11 février 2013

Le conseil municipal s'est réuni lundi 11 février et a débattu des sujets suivants :

Choix du programmiste pour la restructuration des bâtiments communaux

Suite à l'appel d'offre lancé, 6 bureaux ont envoyé un dossier, 4 ont été convoqués pour exposer leur projet. Un cabinet va être retenu. Il s'engage à faire des réunions publiques avec les associations et des concertations avec le conseil municipal. Un comité de pilotage sera mis en place. Des subventions pour cette étude sont demandées à la Préfecture dans le cadre de la DETR. D'autres le seront à la DRAC et au Conseil général. Tous les bâtiments ne sont pas classés mais tous sont inscrits.

Projets de travaux

La toiture de la maternelle est à reprendre. Il faut changer quelques liteaux et chevrons. Ce sera fait avec d'autres travaux cet été.

La fin des travaux de la station d'épuration et le raccordement de plusieurs zones

La fin de la signalétique viaire

Le début des travaux sur le parvis et les grands escaliers

La 2^e phase des vitraux de l'abbaye

Des travaux à l'école des Tilleuls

L'étude de programmation de la restructuration des bâtiments communaux

Des travaux de voirie

Rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires doit être mise en place à la rentrée 2013, ou celle de 2014 avec une dérogation. Les mairies doivent se positionner avant fin mars.

Cette réforme demande aux mairies d'assumer en moyenne 45' par jour d'activités péri-scolaires pour tous les enfants. Elle demande aussi une large concertation au niveau de la communauté de communes et du département, pour les transports scolaires entre autres.

Devant la complexité de la mise en place, le conseil municipal décide d'attendre 2014 pour l'appliquer.

La communauté de communes a mis en place un questionnaire qui sera proposé aux mairies et aux parents et des concertations avec les instituteurs se feront.

Divers

La municipalité accepte le devis de 4200€ HT pour une révision simplifiée du PLU. Il faut en effet changer de classification une parcelle de Chapaize mise par erreur en « espace boisé classé » lors du dernier PLU.

Une coordination se met en place entre l'Evêché, l'Abbaye, le musée et la mairie pour l'utilisation des différents lieux.

Un nouveau chemin va être nommé, le chemin de Fondbarnier, qui part de la départementale avant le pont du Furand, et qui dessert la maison en rénovation.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 11 mars